



ITALIE



Fiche-pays 2019-2020

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, pour l'année 2018-2019, le nombre de postes était de : 95 Les chances d'obtenir un poste étaient de 87% .
Conditions générales	Seules sont recevables les candidatures d'étudiants : <ul style="list-style-type: none">• de nationalité française ;• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ;• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018-2019 ;• ayant effectué la totalité de leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ;• âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2019 ;• ayant des compétences en langue italienne évaluées et justifiées par un professeur d'italien (niveau B1 du CECRL). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir une copie dans votre dossier. <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir de juin 2019.</p>
Disciplines	Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L2 dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Arts : Arts appliqués, Arts du spectacle, Arts plastiques, Audiovisuel, Histoire des arts et archéologie, Médiation culturelle, Musicologie, Musique, Édition, Documentation, Cinéma, Études théâtrales, etc. ;• Économie et gestion : Économie, Gestion, Tourisme, Hôtellerie, etc. ;• Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ;• FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ;• LLCE, LEA (toutes langues) ;• Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ;• Sciences humaines et sociales : Carrières sociales, Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme, etc.
Villes ou régions d'affectation	Tout le pays Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.
Établissements	Collèges, lycées et instituts techniques ou professionnels Des interventions en primaire sont possibles en cas d'affectation dans un établissement regroupant école primaire et collège (<i>istituto comprensivo</i> , élèves âgés de 6 à 13 ans).



ITALIE



Durée du contrat	7 mois (1 ^{er} octobre 2019 - 30 avril 2020) Il est possible que les assistants doivent se présenter quelques jours avant le début de leur contrat pour une réunion de prérentrée (sous réserve de confirmation du MIUR qui communiquera davantage d'informations : lieu, date et déroulement). Il faut donc être disponible dès fin septembre 2019.
Temps de travail et de congés	12 heures par semaine Congés selon le calendrier scolaire local.
Rémunération mensuelle	850€ net L'assistant a le statut de boursier du gouvernement italien. Octroyée par le Ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche (MIUR), cette bourse n'est soumise à aucune condition sociale et l'assistant est exempt d'impôts en Italie comme en France. Important : le versement de la bourse peut être très irrégulier. Il convient par conséquent d'anticiper les retards éventuels en prévoyant une réserve d'argent de 1500€ au minimum.
Aide à l'installation	Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.
Visa	N/A
Couverture sociale	Durant son contrat, l'assistant est couvert par une assurance maladie fournie par l'établissement d'affectation. L'assistant doit se renseigner à ce sujet dès sa prise de fonctions dans l'établissement. Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.
Informations diverses	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile, etc.), il convient de s'adresser aux autorités compétentes : Ambassade d'Italie en France : http://www.ambparigi.esteri.it/ambasciata_parigi/fr/ Ambassade de France en Italie : https://it.ambafrance.org/ Ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche (MIUR) : http://www.miur.gov.it/web/guest/assistenti-stranieri-in-italia
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php



Carte 2019-2020

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 régions, 1 seule par groupe**.

- Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- À titre indicatif, est précisée ci-dessous entre parenthèses, la répartition par régions des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2018-2019.

Exemple : choix 1 : Liguria choix 2 : Toscana choix 3 : Abruzzo

Groupe A	Campania (12) Emilia-Romagna (7) Lazio (10) Piemonte (6) Sicilia (11) Toscana (7) Veneto (5)
Groupe B	Calabria (4) Liguria (1) Lombardia (14) Marche (2) Puglia (7) Sardegna (2) Umbria (1)
Groupe C	Abruzzo (3) Basilicata (1) Friuli Venezia Giulia (1) Molise (1) Trentino* (1)



* Un **niveau B1** minimum en **allemand** est requis pour le Trentino-Alto Adige, région bilingue italien-allemand à statut autonome.